

Marché du Jeu du 6 juin 2026

Conditions générales

La deuxième édition du Marché du Jeu se déroulera le samedi 6 juin 2026 de 09 h 00 à 16 h 00 sous tente sur la Place du Marché à Payerne.

L'objectif du marché est de valoriser la récupération et la réutilisation des objets afin de prolonger leur durée de vie, de participer à une mini-économie parallèle à des prix abordables et d'accorder une place à l'échange et aux dons.

Conditions d'inscription

Les conditions d'inscription sont les suivantes :

- Taille du stand : 2 mètres ;
- Participant-e : enfants et jeunes jusqu'à la 11^{ème} ;
- Les enfants doivent être accompagnés d'un-e adulte et sont sous sa responsabilité durant toute la manifestation ;
- Conditions de vente : jouets en bon état. La Commune se réserve le droit de vérifier les objets et de les faire retirer ;
- Un montant de Fr. 5.— sera demandé par stand, payé sur place. Les personnes pas présentes et non-excuses se verront facturer les Fr. 5.— ;
- Les demandes envoyées via le formulaire feront office de pré-inscription et non d'inscription définitive ;
- Seules les demandes de pré-inscriptions reçues via le formulaire seront prises en compte. Les demandes reçues directement par mail ou par téléphone ne seront pas prises en compte ;
- Les pré-inscriptions seront ouvertes jusqu'au 15 mai 2026 ;
- 24 emplacements par demi-journée seront mis à disposition ;
- Horaires à choix : 09 h 00 à 12 h 00 ou 13 h 00 à 16 h 00
 - *Montage du stand : de 8 h 30 à 09 h 00 et de 12 h 30 à 13 h 00*
 - *Démontage du stand : de 12 h 00 à 12 h 20 et de 16 h 00 à 16 h 20*
- Les jouets non-vendus doivent être récupérés par les participantes et participants.

Si vous remplissez les critères ci-dessus, votre inscription au Marché du Jeu vous sera confirmée par email dans un délai d'une semaine.

N'hésitez pas à vous regrouper avec votre famille, vos amies et amis afin de tenir un stand conjointement. Cela permettra d'offrir une place à un plus grand nombre d'enfants. La Commune se réserve le droit en fonction du nombre d'inscriptions de proposer des regroupements.

Payerne, le 30 mars 2026